



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 16 juin à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de M. FRELASTRE), VAGINAY Sophie, DOUX Séverine (pouvoir à M PAYOT Jean Michel), STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan (pouvoir de MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre), BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane et PELLOUX Jacques.

Délibération n°2015/69

OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION SKI PASS CCVU/ REGIE PRA-LOUP UBAYE 04 : FORFAIT MULTI STATIONS 6 JOURS ET SKI-PASS SAISON UBAYE – PRA LOUP LE SAUZE STE ANNE -

Le Conseil de Communauté,

Vu sa délibération n°2012/80 du 2/07/2012 relative à la création d'un forfait multi-stations 6 jours – Pra Loup – Le Sauze – Ste Anne et d'un Ski- Pass Saison Ubaye – Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne et autorisant le Président à signer la convention à intervenir avec la Régie Pra-loup Ubaye exploitant la station de Pra-loup et la SARL COUTTOLENC, celle du Sauze Super-Sauze.

Vu sa délibération n°2013/64 du 13/06/2013 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de la station du Sauze Super-Sauze à compter du 1^{er} juillet 2013.

Vu sa délibération N°2013/112 relative à la convention par laquelle la régie de Pra-loup Ubaye et la CCVU maintiennent la vente du forfait multi-stations 6 jours – Pra Loup – Le Sauze – Ste Anne et Ski- Pass Saison Ubaye – Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne et fixent les tarifs pour la saison 2013/2014.

Vu son avenant n°1 en date du 13 octobre 2014.

Considérant que, dans le cadre de cette convention, les gestionnaires des stations de ski de Pra Loup, du Sauze, de Ste Anne ont décidé de fixer pour la saison 2015/2016, les prix de ces 2 produits, comme suit :

- Forfait multi-stations 6 jours - Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne :
Enfant (de 5 à 11 ans) – Vermeil (de 65 à 74 ans) = **156 €**
Adulte (de 12 à 64 ans) = **197 €**
- Ski- Pass Saison Ubaye – Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne : **430 €**
- Ski- Pass Saison Ubaye – Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne pour les personnes possédant une carte d'invalidité : **215 €**

Vu le projet d'avenant n° 2 établi à cet effet qui lui est soumis.

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye réuni le

Sur proposition du Président,
A l'unanimité des membres présents,

- ✓ **APPROUVE** cet avenant n°2,
- ✓ **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature,
- ✓ **ACCEPTE** les tarifs susvisés,
- ✓ **S'ENGAGE** à inscrire aux budgets annexes « ski » et « Régie Sauze Super-Sauze Ubaye » les recettes afférentes à ces produits.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jacques MARTIN.



Séance du 16 juin 2015